



Changement de statut des cma

Par **louisa16**, le **03/10/2009** à **16:29**

Bonjour,

Actuellement salariée en tant que psychologue d'une chambre de métiers mon employeur veut me reclasser en tant que conseillère. Mon salaire ne bougerait pas (alors que dans le nouveau statut mon salaire augmenterait en tant que psychologue). J'ai un contrat de travail jusqu'à fin 2011 en tant que psychologue. Devant la Loi est-ce que mon employeur peut prétexter ne plus avoir besoin du poste de psychologue et quels sont les textes sur lesquels je peux m'appuyer? Merci de vos réponses la situation est urgente car je n'ai qu'un mois pour faire appel.